

La contamination des huîtres par Norovirus (NoV) : un cas exemplaire de la nécessité d'une mise en œuvre sur le terrain de la démarche « Une seule santé » (One health) coordonnant la sécurité sanitaire des aliments, la santé humaine et la santé des écosystèmes.

Plusieurs toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) ont été déclarées en cette fin d'année et reliées à la consommation d'huîtres contaminées par Norovirus, originaires notamment du bassin d'Arcachon, du Morbihan, de la Manche, de la Loire-Atlantique et de la Vendée. Au regard seulement des données des services d'urgence, il apparaît que des milliers de consommateurs ont été touchés.

Les huîtres ont la propriété de filtrer l'eau marine en concentrant ses contaminants et particulièrement les Norovirus qui ont pour origine le tube digestif de l'homme. En période hivernale, les épisodes de gastro-entérites aiguës (GEA) humaines à Norovirus se multiplient et ces pollutions d'origine humaine vont contaminer les zones conchylicoles en aval à la faveur du dépassement de la capacité des stations d'épuration. Cette contamination de l'environnement terrestre et marin est amplifiée lors des excès de pluviométrie de plus en plus fréquents en hiver, qui entraînent des débordements d'eaux usées et pluviales, et leur mélange, au niveau des stations d'épuration et des postes de relèvement. Ces virus sont excrétés en très forte quantité lors d'épidémies de gastroentérites aiguës (10^{11} virus par gramme de selles), ils résistent à certains traitements d'assainissement des stations d'épuration et persistent longtemps dans le milieu extérieur (28 jours dans les eaux marines).

Le risque Norovirus est sans doute un des exemples les plus démonstratifs et directs de l'interdépendance entre la sécurité sanitaire des aliments, la santé humaine et la santé des écosystèmes. La prévention, la surveillance et la gestion du risque Norovirus au niveau des coquillages, et notamment des huîtres, sont donc intimement liées à des données sanitaires tant humaines qu'environnementales. Leur mise en œuvre nécessite donc une coordination fine, et sur le terrain, de l'ensemble des acteurs œuvrant dans ces trois domaines de la démarche « Une seule santé ».

Bien avant que l'approche « Une seule santé » soit reconnue et préconisée par les instances internationales (OMS, OMSA, FAO, PNUE)¹, le ministère français chargé de l'agriculture a demandé en 2018 aux préfets de mettre en place une instance de concertation locale relative aux sujets sanitaires et zoo-sanitaires conchylicoles. Les différents partenaires relevant des services de l'État (DDTM, DDPP, délégations départementales de l'ARS, IFREMER)², les Collectivités territoriales (communes et communautés de communes) qui sont en charge des eaux usées, de l'assainissement collectif et non collectif et des eaux pluviales, ainsi que les représentants des producteurs y sont notamment associés.

Compte tenu des enjeux de santé publique et d'économie de filière ainsi que des risques liés potentiellement au dérèglement climatique, qui semble accroître les pluies hivernales, le risque Norovirus dans les coquillages est un sujet préoccupant pour l'avenir. Il apparaît donc nécessaire que les recommandations des instances internationales concernant l'approche « Une seule santé » soient suivies pour conforter le dispositif en place : renforcer les moyens de contrôle et d'alerte précoce en amont, coordonner les plans de lutte, mobiliser les

financements, renforcer les partenariats internationaux, développer la recherche, intégrer la santé de l'environnement dans l'analyse des risques et construire des bases de données sanitaires intégrées. Le développement au niveau central, régional et départemental des démarches de coordination déjà mises en place permettrait aussi de renforcer le pilotage des actions et constituerait un modèle concret et efficace de mise en œuvre de la démarche « Une seule santé ».

1 - OMS : Organisation mondiale de la santé ; OMSA : Organisation mondiale de la santé animale ; FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement

2 – DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer ; DDPP : Direction départementale de la protection des populations ; ARS : Agence régionale de santé ; IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer